

• Polémique sur les pistes cyclables : « le bon sens des contresens »

mercredi 04.11.2009, 05:01 - La Voix du Nord



Panneaux et marquages réglementaires sont installés dans les rues.

| ON EN PARLE |

Depuis plusieurs semaines, la matérialisation de pistes cyclables crée la polémique à Armentières. ...

Il est évident qu'à l'heure où les automobilistes se préparent à la mise en place du stationnement payant et que des emplacements ont disparu à cause des travaux, le sujet est forcément d'actualité dans une société où le « tout voiture » reste une réalité marquante. Et tout le monde y va de son petit commentaire, dénonçant jusqu'à la mise en contresens de ces pistes... Et pourtant, l'association « Droit au vélo », qui est venue l'an dernier assurer une information au Vélopole, trouve depuis longtemps la formule intéressante.

Sens unique

« Les sens uniques ont d'abord été créés pour l'automobile », rappelle l'ADAV qui explique qu'il s'agissait alors de résoudre les difficultés de croisement, de fluidifier le trafic ou d'augmenter le nombre de places de stationnement. Avec ces sens uniques, la circulation des cyclistes peut être facilitée par la création de couloirs cyclables. La meilleure formule, estiment les spécialistes, est le contresens qui présente bien des avantages, notamment la réduction des distances à parcourir pour le cycliste, une meilleure lisibilité des itinéraires et surtout une sécurité accrue puisqu'on évite souvent les grands axes de circulation ou les tourne-à-gauche dangereux. Et tout le monde peut y gagner en sécurité puisque, en général, la vitesse des voitures est limitée. Le contresens est d'ailleurs très répandu en Europe du Nord et notamment en Belgique. Depuis peu, il se développe sur la métropole lilloise. « Les analyses d'accidents montrent que le risque de collision frontale est quasi nul », affirme l'association qui trouve l'explication dans le fait que les usagers se voient mutuellement en se croisant et ralentissent. Et en cas d'ouverture inopinée d'une portière de voiture, le cycliste heurte le plat de la portière qui se referme sur elle-même.

Le danger existe en fait dans les traversées, les entrées et sorties des contresens. Le cycliste a priorité mais l'automobiliste ne regarde souvent que d'un côté et ne se soucie que des voitures... « Si le risque d'accident est très faible, un temps d'adaptation reste cependant nécessaire », estime l'ADAV, qui incite les automobilistes, les cyclistes mais aussi les piétons à la prudence et au respect mutuel.

Bandes cyclables

Des bandes cyclables ont été définies dans les rues de l'Octroi, Jeanne-d'Arc, Bayart, du Moulin, des Quais, Paul-Bert, Lamartine, des Soupairs, Butin, Denis-Papin, Philippe-de-Girard, Jacquart, Saint-Pierre, Foch, Kennedy, avenue Gustave-Dron, place de la République, boulevard Faidherbe.

• D. B.

L'association Droit au Vélo (ADAV) est née en 1982 pour promouvoir le vélo comme moyen de déplacement et pour améliorer la sécurité des cyclistes. Elle est partenaire de la ville de Lille, de la communauté urbaine, du conseil général...

23, rue Gosselet, Lille (Tél : 03 20 86 17 25).

